# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 2.6

### FINANCES

**REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE**

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN

A L’INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

**"**Créé par la loi de finances pour 2016, le fonds de soutien à l’investissement public local a été reconduit en 2017 avec une augmentation des moyens alloués. Les communes notamment peuvent bénéficier d'une subvention du FSIL.

Les subventions sont attribuées par le représentant de l'Etat dans la région en vue de la réalisation des projets prioritaires suivants :

* rénovation thermique ;
* transition énergétique ;
* développement des énergies renouvelables ;
* mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
* développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
* construction de logements ;
* développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
* réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Par rapport au fonds de 2016, les catégories de "sécurisation des équipements publics" et de "développement du numérique et de la téléphonie mobile" ont été rajoutées.

Il est proposé de solliciter une aide financière au titre du fonds de soutien à l’investissement public local pour la réfection de la toiture du centre Sportif Léo Lagrange, situé 274 rue Albrecht Iffländer à Riorges, à proximité immédiate du collège Albert Schweitzer.

Cet équipement, d’une superficie totale de 3 012 m², est implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 333 de la section AX.

La ville de Riorges met cet espace à disposition des élèves du collège Albert Schweitzer, de nombreuses associations et pour des manifestations sportives.

La toiture de cet équipement, d’origine, est exposée aux intempéries et n’a pas résisté aux aléas météorologiques : elle devient au fil du temps perméable.

De nombreuses interventions de réparation y ont été effectuées afin de limiter les dégâts à l’intérieur du bâti. Malgré les multiples et ponctuelles réparations opérées sur celle-ci, les services municipaux relèvent régulièrement des défauts d’étanchéité sur l’ensemble de la structure et constatent que sa durée de vie arrive à son terme d’efficacité.

Après avoir dressé un constat de l’état du bâti existant, la ville de Riorges prévoit d’améliorer ce bâtiment en réalisant d’importants travaux de réfection de la toiture afin de limiter les dégâts à l’intérieur du bâti.

Les travaux permettront de rénover l’étanchéité complète de ce bâtiment et de profiter de cette intervention pour réaliser une isolation performante du toit dans un souci d’amélioration des performances et d’économie des dépenses énergétiques.

Le coût global de cette opération est estimé à 320 000 € HT, comprenant les travaux, les honoraires d’architecte et les différents bureaux de contrôles.

La programmation des travaux est envisagée sur l’année 2017 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l’attribution des marchés.

Ce projet pourrait bénéficier d’une subvention de l’Etat dans le cadre du fonds de soutien à l’investissement public local (FSIL).**"**

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le dossier de demande d'aide financière relatif au projet de réfection de la toiture du centre sportif Léo Lagrange ;
2. sollicite pour ce dossier, une subvention au titre du fonds de soutien à l’investissement local (FSIL), d'un montant aussi élevé que possible.